

Mère, ma confiance. Cette indulgence *toties quoties* a été obtenue par les directeurs et élèves du grand séminaire de St-Jean de Latran. Dans la petite chapelle de ce séminaire est vénérée, paraît-il, une image de Notre-Dame *a Fiducia*. C'est ce qui a motivé cette demande et la concession dont chacun pourra faire son profit.—27 janvier 1917.

Prière de Benoît XV pour les églises d'Orient.— Nous vous prions, ô Seigneur, pour les peuples chrétiens de l'Orient. Nous souvenant de la place éminente qu'ils ont occupée dans votre Eglise, nous vous supplions de leur inspirer le désir de la reprendre, pour former avec nous un seul troupeau sous la conduite d'un même Pasteur. Faites qu'avec nous ils se pénètrent des enseignements de leurs saints docteurs qui sont aussi nos Pères dans la Foi. Préservez-nous de toute imprudence qui pourrait les éloigner de nous.

Que l'esprit de concorde et de charité, signe de votre présence, hâte le jour où nos prières s'uniront aux leurs, afin que tout peuple et toute langue reconnaisse et glorifie Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils.

Condamnation du spiritisme.—Le 24 avril 1917, la Congrégation du Saint-Office a porté le décret suivant :

On demandait à la Congrégation : Est-il permis, avec ou sans *medium*, en faisant usage de l'hypnotisme ou n'en faisant pas usage, d'assister à des manifestations ou à des entretiens de spiritisme, même si ces manifestations se couvrent des apparences de l'honnêteté et de la piété; soit en interrogeant les âmes ou les esprits, soit en écoutant leurs réponses, soit en agissant purement comme spectateur, en protestant expressément ou tacitement qu'on ne veut avoir aucun rapport avec les esprits mauvais ?

La
point
spirit
Le
décisi

Prie

Mon
Jésus e
leurs
Lemire
ation
corde
eau, d
St.
Cléoph
Troy,
Lady of
Mont
chrétier
Berli
Vive Jo
Cham
Mme J
Georges
Dixvi
Fall-1
M. F
Geenv
Jonqu
La Be
-Laure
Edouarc
Manc.
Gatien,